

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 996/2014
Date: 20.08.2014
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
N° d'affaire: 456248
Classification: Non classifié

Rapport « Audit interne de la conformité au prix du marché des loyers payés par le canton » ; Prise de connaissance par le Conseil-exécutif et proposition au Grand Conseil

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie, arrête:

- 1) Le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport « Audit interne de la conformité au prix du marché des loyers payés par le canton ».
- 2) En vertu de l'article 51, lettre c et de l'article 52, alinéa 2 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de
 - a) prendre connaissance du rapport
 - b) classer la motion Messerli 271-2011 déposée le 7 septembre 2011 et adoptée par le Grand Conseil le 13 juin 2012.



Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Destinataires

- Au Grand Conseil